

ARMP

Yaoundé, le _____

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

0000 N° 413/AAMI/MINEFOP/SG/DAG/2020 DU 23 NOV 2020

EN VUE DE LA SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE VIABILISATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES FORMATEURS ET DE DEVELOPPEMENT DES PROGRAMMES (INFFDP).

1- Contexte

Dans le cadre de la coopération entre la République du Cameroun et la République de Corée, le Cameroun a bénéficié d'un don d'USD 6 400 000 (six millions quatre cent mille dollars) pour la construction, l'équipement de l'Institut National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (INFFDP) de Yaoundé et la formation de son personnel. Le site abritant ce complexe est situé au centre administratif Yaoundé III en face de l'Imprimerie Nationale. Il a une superficie de 5000 m².

Le bâtiment principal étant construit sur une superficie d'environ 3000 m², il est envisagé de construire un mur de soutènement du côté du canal du Mfoundi, la clôture autour du site et de viabiliser les espaces internes et externe de l'Institut National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (INFFDP) de Yaoundé.

2- Objet de l'Avis

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint en vue de la réalisation de l'étude de viabilisation de l'Institut National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (INFFDP) de Yaoundé.

3- Consistance des prestations

Les prestations, objet de la consultation sus indiquée ont pour objectif de doter l'Institut d'infrastructures complémentaires lui permettant de mener à bien ses missions en toute sécurité. Il s'agira donc de recruter un bureau d'études qui en raison de ses compétences sera chargé par le Maître d'Ouvrage de réaliser les études architecturales, technique et économique de la réalisation d'un mur de soutènement, d'une clôture et des aménagements internes et externes à l'Institut National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes de Yaoundé.

A cet effet le Bureau d'Etudes Techniques devra :

- Mener des études géotechniques et topographiques complémentaires ;
- Réaliser des études techniques pour la construction d'un mur de soutènement du site du côté du canal sur le Mfoundi ;
- Réaliser les études de construction d'une clôture sur l'espace non clôturé du site ;
- Réaliser les études de viabilisation générale de la partie non bâtie du site;
- Proposer un phasage des travaux permettant une mobilisation des moyens et une réalisation progressive des travaux.

4- Critères de qualification

Le présent avis d'Appel à Manifestation d'intérêt s'adresse aux Bureaux d'Etudes Techniques installés au Cameroun disposant des ressources humaines et techniques nécessaires et justifiant d'une expertise avérée dans la réalisation des prestations similaires. De manière spécifique, les qualifications ci-après sont requises. Il s'agit :

- Etre un Bureau d'Etudes Techniques installé au Cameroun ;
- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises et notamment :
 - ✓ Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point 5.a ci-dessous ;
 - ✓ Disposer du matériel et du personnel compatibles avec les prestations à réaliser ;
 - ✓ Justifier d'une bonne expérience dans la réalisation des projets similaires.

5- Dossier de candidature

Au risque de voir son offre disqualifiée, chaque Bureau d'Etudes devra présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués et feront l'objet de vérification.

a) Volume 1 : Pièces administratives

Le « volume 1 » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois à compter de la date de signature du présent avis. Il s'agit de :

- ❖ une lettre de motivation dûment signée et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné avec une indication de l'adresse et la localisation de la structure ;
- ❖ une attestation de non exclusion des Marchés publics délivrée par l'ARMP ;
- ❖ une attestation de non redevance fiscale ;
- ❖ une copie de la carte de contribuable en cours de validité, certifiée par le service compétent.

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus au-delà du délai réglementaire requis entraînera la non recevabilité de la candidature.

b) Volume 2 : Dossier Technique

Le dossier technique devra comprendre :

b₁- Les moyens humains

Le Cabinet devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel clé composé de :

Un Chef de Projet

Diplôme d'Architecte, inscrit à l'ordre, ayant au moins cinq ans d'expérience générale dans le suivi et contrôle des projets similaires, disposant d'une bonne connaissance dans la conception d'infrastructures administrative ou résidentielle et une bonne capacité de rédaction et de synthèses. En outre, il devra disposer d'au moins trois expériences avérées dans la conception et le suivi d'un projet de construction d'un bâtiment à usage d'habitation et une bonne maîtrise des logiciels de dessin.

Un Ingénieur de Génie Civil

Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil, spécialiste structure avec de bonnes connaissances des modes constructifs possibles tant en béton armé qu'en structure métallique ou bois, dans le contexte local de réalisation des ouvrages. Il devra disposer d'au moins trois ans d'expérience générale et d'une parfaite maîtrise des logiciels de calcul bâtiment. D'une manière spécifique, il devra justifier d'au moins trois réalisations dans la conception technique des projets de projet de complexité à l'opération envisagée.

Un Ingénieur Génie Civil spécialiste en Géotechnique

Diplôme d'Ingénieur de Conception en Génie Civil, spécialiste en Géotechnique avec trois ans d'expérience générale et avoir réalisé spécifiquement trois projets dans la conception technique des projets de complexité équivalente et disposant de bonnes connaissances dans les études de sols et des modes et techniques de construction des ouvrages de soutènement en divers matériaux.

Un Ingénieur spécialiste en fluides

Diplôme d'Ingénieur de conception de génie électrique ou électrotechnique ayant au moins trois ans d'expérience dans la réalisation des prestations similaires et une bonne capacité de rédaction des pièces écrites des lots Electricité, Climatisation et Plomberie sanitaire du CCTP.

Un Ingénieur en VRD

Diplôme d'Ingénieur de Conception de Génie Civil avec une expérience générale de trois ans, spécialiste VRD disposant d'une bonne connaissance des contraintes liées aux caractéristiques climatiques et faisabilités techniques de la zone et ayant spécifiquement réalisé trois projets similaires et doté d'une bonne capacité de rédaction des pièces écrites des lots VRD.

Un Métreur

Diplôme d'Ingénieur de Conception en Génie Civil, spécialiste Métreur avec trois ans d'expérience générale et une bonne connaissance des matériaux locaux des conditions de leur

utilisation. Il devra avoir réalisé au moins trois projets dans la rédaction de pièces écrites des lots architecturaux et dans l'établissement d'estimation quantitative et de coûts.

N.B: Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont fournies et dûment signées à savoir :

- les attestations d'inscription à l'ordre ;
- le curriculum vitae signé de chaque personnel ;
- la copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel signée par l'Autorité

Administrative compétente ;

NB : la non production de l'une de ces pièces entraînera pour le personnel considéré, la note zéro (0).

B₂- Les références du Cabinet

Le Cabinet devra fournir les documents attestant qu'elle a réalisé avec succès au cours des trois dernières années au moins deux projets d'au moins **dix millions (10 000 000) FCFA** dans le domaine des études architecturales. Pour être validée, chaque référence devra être justifiée par les éléments suivants :

- ❖ la copie de l'extrait du contrat comportant les 1^{ères} et dernières page ;
- ❖ le procès-verbal de réception des prestations et/ou l'attestation de bonne fin délivrée par le Maître d'ouvrage ou ses services.

B₃- Le Cabinet doit justifier la possession en propre ou en location les moyens logistiques, techniques et matériels à mettre en place pour la bonne réalisation des prestations à savoir :

- La liste d'appareils topographiques ;
- La liste des moyens logistiques accompagnés des justificatifs (preuves de propriété ou de location). Il s'agit entre autre des véhicules, téléphones, fax...)
- La liste du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, vidéo projecteur, photocopieur, scanner...) accompagnés des justificatifs.

6- Critères d'évaluation et de sélection des Cabinets

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

a- Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Expérience non requise d'au moins trois Experts clés dont dispose le Cabinet dans la réalisation des prestations ;
- Note inférieure à 20/30 dans la compréhension de la mission ;

